

Utilisation et entretien des filières d'assainissement non collectif

Le fonctionnement et la durée de vie d'un système d'assainissement autonome dépendent du soin apporté à sa réalisation et à son entretien.

→ Utilisation

Afin de ne pas perturber le fonctionnement de votre installation, il convient de prendre les précautions suivantes pour :

Les rejets dans la filière :

- Ne pas rejeter les eaux pluviales de toiture ou de drainage du terrain
- Ne pas rejeter des matériaux non biodégradables, des produits toxiques (tels que l'huile de vidange de voiture...)
- Ne pas réduire le volume des chasses d'eau

Utilisés à des doses raisonnables, l'eau de Javel et les produits détergents ne perturbent pas le fonctionnement de la filière.

La protection du pré-traitement (fosse) :

- Ne pas obstruer la ventilation d'extraction des gaz
- Ne pas circuler dessus avec des véhicules

La protection du traitement (épandage, filtre à sable...) :

- Ne pas cultiver au-dessus (jardin potager par exemple)
- Ne pas planter dessus ou à moins de **3 m** des végétaux développant un système racinaire important
- Ne pas recouvrir d'un revêtement imperméable à l'air et à l'eau (type enrobé)

→ Entretien

Un contrôle visuel du bon écoulement des eaux usées dans la filière sera effectué par l'occupant deux fois par an.

Pour limiter le colmatage du traitement (épandage, filtre à sable...) un entretien régulier du pré-traitement (fosse septique, fosse toutes eaux) est nécessaire :

- Vidange de la fosse en moyenne tous les 4 ans en fonction du nombre d'utilisateurs et du volume d'eau rejeté. Les produits de vidange doivent être éliminés par une entreprise spécialisée. Le justificatif de vidange est à présenter lors des contrôles de bon fonctionnement
- Vidange du bac dégraisseur (s'il existe) en moyenne tous les 6 mois (en fonction de l'utilisation). Une surveillance régulière est conseillée
- Nettoyage à haute pression ou remplacement du préfiltre (filtre indicateur de colmatage), 2 fois par an